

211C2025
FR0010160564-OP034-A07

8 novembre 2011

Réouverture de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.

ORCHESTRA-KAZIBAO

(Euronext Paris)

- 1 - Le 8 novembre 2011, Arkéon Finance, agissant pour le compte de la société à responsabilité limitée Financière Mestre¹ et de M. Jean-Claude Yana, agissant de concert, a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat visant les titres ORCHESTRA-KAZIBAO sera réouverte **du 14 au 25 novembre 2011 inclus**, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

A l'issue de l'offre, le concert constitué du groupe familial Mestre (y compris Financière Mestre) et M. Jean-Claude Yana, détient 1 726 688 actions ORCHESTRA-KAZIBAO représentant autant de droits de vote, soit 44,75% du capital et des droits de vote de cette société², selon la répartition suivante³ :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Pierre Mestre	1 273	0,03
Chantal Mestre	10	ns
IMM BE GE KG ⁴	27 084	0,70
Financière Mestre	1 643 407	42,59
Sous-total famille Mestre	1 671 774	43,33
Jean-Claude Yana	54 914	1,42
Total concert Mestre-Yana	1 726 688	44,75

La société Financière Mestre et M. Jean-Claude Yana s'engagent irrévocablement à acquérir au prix de 6 € par action la totalité des actions ORCHESTRA-KAZIBAO non détenues directement par le concert susvisé, à l'exclusion (i) des 240 151 actions autodétenues par la société ORCHESTRA-KAZIBAO⁵ et (ii) des actions détenues par le groupe familial Gotlib et la société SCR CL Capital Invest, lesquelles font l'objet d'un engagement de non apport à l'offre et ont été placées sous séquestre jusqu'à la clôture définitive de l'offre.

L'offre réouverte vise par conséquent 561 376 actions ORCHESTRA-KAZIBAO représentant 14,55% du capital de cette société, compte tenu des 1 330 154 actions placées sous séquestre en exécution des engagements de non-apport à l'offre susvisés ainsi répartis :

¹ Contrôlée par M. Pierre Mestre.

² Sur la base d'un capital composé de 3 858 369 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. D&I 211C1993 du 4 novembre 2011.

⁴ Contrôlée par Financière Mestre.

⁵ Il est précisé que le conseil d'administration de la société ORCHESTRA-KAZIBAO a décidé, dans sa séance du 29 juillet 2011, que la société n'apportera pas à l'offre les actions autodétenues.

Actionnaires ayant conclu un engagement de non apport à l'offre*	Actions* et droits de vote	% capital et droits de vote
Chargogest CVA	182 051	4,72
Magogest CVA	182 050	4,72
Bagogest CVA	182 050	4,72
Wigogest CVA	182 050	4,72
Vegotex international NV	126 548	3,28
Charles Gotlib	60 326	1,56
Marcel Gotlib	60 326	1,56
Batia Grinwald	60 326	1,56
William Gotlib	60 326	1,56
Gestico BVBA	60 000	1,56
Total concert Gotlib	1 156 053	29,96
SCR CL Capital Invest	174 101	4,51
Total	1 330 154	34,47

* Actions placées sous séquestre jusqu'à la clôture définitive de l'offre.

2 - Nyse Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

Il est rappelé que les dispositions réglementaires relatives aux interventions sur les titres concernés par l'offre pendant la période d'offre sont applicables (articles 231-38 à 231-41 et 232-16 du règlement général).